A BEZIERS MÉDITERRANÉE
15 AVR. 1998 Bord. 189 Case 7
- Dt DE TIMBRE 190
- Dts D'ENREGt 1 116
Reçu cent trente francs
Le Receveur Principal
Y. ORS
Contrôleur Principal

90 B5
A 1466

ATRIA
Sté A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2.495.250 Frs
Siège Social : 3 bis, avenue de la République
34370 MAUREILHAN
n° Siren : 352.836.795 - RCS BEZIERS

- o O o -
CESSION DE PARTS SOCIALES
- o O o -

Entre les soussignés :

- Monsieur François DEBERGE né le 1er Septembre 1951 à Pau (64) de nationalité française demeurant 17 Place de la Vierge Ceyras (34800), marié sous le régime de la séparation de biens, ci-après dénommé le cédant :

d'une part,

- Madame Christiane PERRAULT, Pharmacienne, née le 2 Décembre 1945 à Béziers (34) de nationalité française, demeurant Résidence l'Ecureuil, Montimas Béziers (34), mariée sous le régime de la communauté, ci-après dénommée le cessionnaire,

d'autre part,

Associés dans la Société à responsabilité limitée ATRIA,

Il a été exposé ce qui suit :

Le cédant est propriétaire de 190 parts de valeur nominale de Deux Cent Cinquante Francs (250,00 F) chacune, de la Société à responsabilité limitée ATRIA.

Le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quatre vingt quinze parts qu'il possède dans ladite Société.

Par la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire de Vingt Trois Mille Sept Cent Cinquante Francs (23 750,00 F).

Les frais de la présente cession seront supportés par le cessionnaire, notamment les frais d'enregistrement et de notification à la Société.

Fait à Béziers, le 18 Mars 1998

en cinq exemplaires

Monsieur François DEBERGE ***Madame Christiane PERRAULT***

Bon et approuvé